

Communiqué de presse



Pays de
Fontenay-
Vendée

PROTECTION CIVILE
AIDEM SECOURS FORMER
| VENDÉE

croix-rouge française

Communauté de communes – 12 janvier 2022

Ouverture d'un centre de dépistage gratuit : les collectivités agissent pour la protection des habitants

En janvier 2021, la Communauté de communes et la Ville de Fontenay-le-Comte se mobilisaient pour ouvrir en urgence un centre de vaccination contre la COVID-19. Suite à l'allocution du ministre de la Santé le 8 janvier dernier annonçant la mise en place de centre de dépistage dans les territoires, Ludovic Hocbon et les élus locaux ont à nouveau fait preuve d'une grande réactivité permettant la mise en place d'un centre de dépistage dès le samedi 15 janvier à Fontenay-le-Comte.

En cette nouvelle période marquée par des tensions épidémiques et sanitaires importantes, les efforts des élus ont pour objectif de permettre à la population de se faire dépister plus facilement pour ainsi protéger le mieux possible les habitants du territoire.

Ce nouveau dispositif est réalisé en partenariat avec la Croix Rouge et la Protection Civile qui assureront la tenue du centre de dépistage. Ce dernier va permettre de soulager les professionnels de santé actuellement sollicités en permanence pour des tests.

Mise en place dès le samedi 15 janvier 2022

Le centre de dépistage sera positionné sur le site des OPS (102 rue de la République à Fontenay-le-Comte) à l'extérieur du centre de vaccination. Il proposera des tests antigéniques.

Il sera ouvert gratuitement et sans rendez-vous :

- Samedi 15 et dimanche 16 janvier de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00
- Samedi 22 janvier de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00
- Mardi 25 janvier de 12h00 à 18h00
- Vendredi 28 janvier de 9h00 à 18h00
- Samedi 29 et dimanche 30 janvier de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00

La mise en place de ce centre de vaccination est également rendue possible grâce au soutien de la Région Pays de La Loire et de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Communiqué de presse



Communauté de communes – 12 janvier 2022

Ouverture de la vaccination aux enfants de 5 à 11 ans

À partir du samedi 15 janvier, la vaccination des enfants de 5 à 11 ans débute au centre de vaccination Sud-Vendée.

Les créneaux de vaccination prévus pour les enfants leur sont spécifiques et le personnel mobilisé pour rendre ce moment le plus facile possible.

Cette vaccination est soumise à l'autorisation des 2 parents. Afin de faciliter le fonctionnement du centre, les parents sont priés de se présenter avec :

- L'autorisation parentale signée des 2 parents
- Leur carte d'identité
- Leur carte vitale
- Le carnet de santé de l'enfant concerné

Maintien du centre de vaccination

Les Communautés de communes Pays de Fontenay-Vendée, Vendée Sèvre Autise et Pays de La Châtaigneraie et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Sud-Vendée (CPTS) restent mobilisées pour maintenir le rythme de la vaccination.

Le centre de vaccination Sud-Vendée est ouvert tous les jours (dimanche compris) de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00.

Depuis le 18 janvier 2021 et la mise en place du centre de vaccination Sud-Vendée, plus de 90 000 injections ont déjà été réalisées.

Des rendez-vous sont disponibles sur www.doctolib.fr